



PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE
Direction régionale des affaires culturelles
Conservation régionale des monuments historiques

Château du Pérennou

Adresse : 29700 Plomelin

Époque : 19^e siècle

Catégorie architecturale : architecture domestique

Inscription au titre des monuments historiques

Arrêté du 13 avril 2017 : les façades et toitures du château, les pièces du rez-de-chaussée du château (hall d'entrée, les deux salons, chapelle), le parc dessiné par Denis Bühler (cad. D 159, 160, 161, 162, 163, 166, 167, 169, 1366, 1367, 1452, 1886, 1888, 1891, 1893, 1895, 1897, 1899, 1902, 1903, 1905, 1907, 1909 et 1911).

La terre du Pérennou est d'occupation très ancienne : des thermes gallo-romains y sont découverts en 1806 et une ancienne motte castrale est arasée à la même époque. Le petit manoir acheté par Jean-Charles de Marhallac'h en 1774 n'est pas modifié jusqu'en 1812, date de son premier agrandissement. Entre 1895 et 1899, le manoir est transformé en un imposant château d'une grande qualité architecturale. Face à la multiplication à cette époque des « châteaux de rentiers », Le Pérennou affirme son caractère aristocratique par une référence aux styles gothique et Renaissance.

Edifice de plan allongé irrégulier, le logis est composé de deux corps de bâtiments flanqués de tours, d'échauguettes et d'avant-corps saillants. Le centre de la façade nord est occupé par un châtelet d'entrée de plan ovale, au-devant duquel est construite une chapelle. L'entrée sud s'inscrit dans un massif formant pignon, accosté d'un avant-corps polygonal. Plusieurs bâtiments de communs environnent le château, en particulier une ferme dont la laiterie est d'une architecture particulièrement intéressante. Dans la première moitié du 19^e siècle est entreprise la création d'un vaste parc romantique autour du château, avec aménagement de terrasses et belvédères sur le plateau et d'un parcours d'eau dans le vallon. Denis Bühler semble en avoir assuré l'achèvement dans les années 1840. Ce parc, autrefois splendide, est aujourd'hui très abîmé.

